

Département
du Nord

Arrondissement
de LILLE



Nomenclature : 5.2
2026/60

VILLE DE CYSOING

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le

ID : 059-215901687-20260603-2026_60-DE



Délibération du Conseil Municipal du 3 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 28 mai 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers absents représentés : 7

Nombre de conseillers absents excusés : 2

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, SILVESTRI Antoine, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, FOCKENOV Marc, LESY Denis, MINET Frédéric, POUILLART Laurent, ABIWE Lionel, ROSSIE Perrine, MAPPUS Raphaëlle, COLIN Patrick, LE GODEC Brigitte, DEWAELE Salomé, LUCHIER Catherine, CARPENTIER Guy.

Etaient absents excusés représentés :

CASTEL Sylvie (pouvoir Renaud ENNIQUE), LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), FREMAUX Céline (pouvoir FOCKENOV Marc), HEURTEAUX Martine (pouvoir DUMORTIER Benjamin), VIAU Gaëlle (pouvoir ROSSIE Perrine), BARETS-WALLE Aline (pouvoir SILVESTRI Antoine), COUSIN Didier (pouvoir COUSIN Didier).

Etaient absents excusés : LEFEBVRE Ludovic et DUMORTIER DANIEL.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

POINT N°04 : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2026, transmis préalablement aux membres du Conseil,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver ledit procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, sans observation, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 30 avril 2026.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER

Le Secrétaire
Laurent POUILLART

La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le



ID : 059-215901687-20260603-2026_60-DE

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 avril 2026



L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée les 17 et 22 avril 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23 pour les délibérations 2026/44 et 45, 25 pour les délibérations suivantes

Nombre de conseillers absents représentés : 2

Nombre de conseillers absents excusés : 2 pour les délibérations 2026/44 et 2026/45

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, CASTEL Sylvie, SILVESTRI Antoine, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, LEPERS Isabelle, FOCKENOY Marc, FREMAUX Céline, HEURTEAUX Martine, MINET Frédéric, VIAU Gaëlle, POUILLART Laurent, BARETS-WALLE Aline, ABIWE Lionel, LEFEBVRE Ludovic à partir de la délibération 2026/46, MAPPUS Raphaëlle, COLIN Patrick, LE GODEC Brigitte, COUSIN Didier, DEWAELE Salomé, DUMORTIER Daniel à partir de la délibération 2026/46, LUCHIER Catherine, CARPENTIER Guy.

Etaient absents excusés représentés :

LESY Denis (pouvoir SILVESTRI Antoine), ROSSIE Perrine (pouvoir ENNIQUE Renaud).

Etaient absents excusés : LEFEBVRE Ludovic et DUMORTIER DANIEL pour les délibérations 2026/44 et 2026/45.

En qualité de président de séance, Monsieur le Maire ouvre cette dernière à 19 heures.

Il cède la parole à Madame Salomé DEWAELE, plus jeune d'âge de l'Assemblée, pour l'appel nominal des membres.

Le quorum étant atteint, la séance est valablement ouverte.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Information sur les projets en cours
3. Approbation du procès-verbal du 15 avril 2026
4. Exercice des délégations

FINANCES

5. Règlement Budgétaire et Financier
6. Fiscalité 2026 : vote des taux
7. Budget Annexe Lotissement Ernestine Dubus ancienne garde barrière 2025 : compte de gestion
8. Budget Annexe Lotissement Ernestine Dubus ancienne garde barrière 2025 : compte administratif
9. Budget Annexe Lotissement Ernestine Dubus ancienne garde barrière 2025 : affectation du résultat
10. Budget Ville 2026 : budget primitif
11. Budget Annexe Lotissement Ernestine Dubus ancienne garde barrière 2026 : budget primitif
12. Subventions aux associations
13. Subvention au CCAS
14. Octroi de la garantie à première demande de l'AFL

URBANISME

15. Taxe d'aménagement

1) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée afin de savoir si l'un de ses membres souhaite se porter volontaire pour assurer la fonction de secrétaire de séance. Sur proposition de Monsieur Renaud ENNIQUE, le Conseil Municipal, réuni en séance, la désigne à l'unanimité pour remplir cette mission, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code des collectivités territoriales.

Vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

2) Informations sur les projets en cours

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les offres reçues dans le cadre de la consultation sur la création d'un parking route de Gruson sont en cours d'analyse par le service marché de la Communauté de Communes Pévèle Carembault. Les entreprises pourront donc être sélectionnées prochainement. Les travaux devraient normalement commencer dans 1,5 mois.

S'agissant d'informations, aucun vote n'est intervenu.

3) Approbation du procès-verbal du 15 avril 2026

Le Conseil municipal examine le procès-verbal de la séance du 15 avril 2026.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

4) Information sur l'exercice des délégations

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- signature d'un avenant au marché Dalkia lié au dispositif de certificats de biogaz.

Monsieur COUSIN confirme à l'Assemblée que la Région possède aujourd'hui 107 unités de production de biogaz. Une présentation pourra être faite lors d'une prochaine réunion de liste.

S'agissant d'une information, aucun vote n'est intervenu.

5) Adoption du règlement budgétaire et financier

Arrivée de Messieurs DUMORTIER Daniel et LEFEBVRE Ludovic.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur FOCKENOY qui présente la mise à jour du règlement budgétaire et financier, rendue nécessaire par :

- l'évolution du référentiel M57
- la stabilisation du cadre réglementaire
- la nécessité de renforcer la lisibilité et la sécurité juridique

Monsieur FOCKENOY indique à l'Assemblée que ce règlement constitue le second document adopté par la commune depuis le passage au nouveau référentiel comptable. Il précise que son adoption est obligatoire à chaque renouvellement du Conseil municipal, préalablement au vote du budget.

Il en présente les principales dispositions de manière pédagogique afin d'en faciliter la compréhension par l'ensemble des élus, et en particulier par ceux récemment installés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le règlement à l'unanimité.

Vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

6) Fiscalité 2026

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité directe locale au niveau de 2025, afin de ne pas accroître la pression fiscale. Il précise qu'il s'agit de la dixième année consécutive de maintien de ces taux.

Monsieur LEFEBVRE s'interroge sur les modalités de calcul du coefficient correcteur et demande s'il est déterminé par l'État. Monsieur le Maire confirme que ce calcul relève effectivement des services de l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil pour cette décision favorable aux habitants de la commune.

Vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

7) Budget annexe – Lotissement Ernestine Dubus - Compte de gestion 2025

Monsieur FOCKENYOY présente le Compte de gestion du budget annexe. Il précise que ce budget a vocation à disparaître, le déficit devant se résorber avec la vente des terrains ;

Le Conseil constate la concordance des écritures et adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2025 du budget annexe.

Vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

8) Budget annexe – Lotissement Ernestine Dubus - Compte administratif 2025

- Résultat de fonctionnement : +3 041,68 €
- Solde d'investissement cumulé : -1 137 362,25 €

Le Maire se retire du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2025 du budget annexe.

Vote

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

9) Budget annexe – Lotissement Ernestine Dubus - Affectation du résultat 2025

Monsieur Fockenoy présente l'affectation proposée en report en fonctionnement (002) de 3 041,68 €. Il précise que le solde d'exécution négatif de la section d'investissement est quant à lui reporté automatiquement en section d'investissement du budget suivant en respect de l'instruction M57.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat 2025 du budget annexe.

Vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

10) Budget primitif 2026 – Ville

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur FOCKENYOY qui présente le budget primitif 2026 :

- Fonctionnement : 5,36 M€
- Investissement : 4,25 M€
- Total : 9,6 M€

Les orientations principales portent sur :

- la maîtrise des dépenses
- le maintien des services publics
- un programme d'investissement important

Monsieur le Maire remercie Monsieur FOCKENYOY.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2026 de la Ville présenté.

Vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

11) Budget annexe 2026 – Lotissement Ernestine Dubus

Monsieur Fockenoy présente le budget 2026 du lotissement qui s'équilibre à :

- Fonctionnement : 2,27 M€
- Investissement : 2,26 M€

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2026 du budget annexe présenté.

Vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

12) Subventions 2026 aux associations

Le Conseil municipal adopte le tableau des subventions 2026 pour un montant total de **32 132 €**.

Les élus impliqués au sein des bureaux des associations bénéficiaires ne prennent pas part aux discussions ni au vote. Sont concernés : Mesdames LE GODEC et MAPPUS, ainsi que Messieurs BOILEAU et POUILLART.

Monsieur COUSIN s'interroge sur les modalités de contrôle liées à l'attribution des subventions. Monsieur le Maire lui confirme que les statuts et le budget des associations font l'objet d'un suivi. Un contrôle de la trésorerie est également effectué préalablement à l'attribution. Par ailleurs, les associations présentent leur résultat financier l'année suivante.

Vote

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

13) Subvention 2026 au CCAS

Monsieur le Maire et Madame DUBOIS expliquent à l'Assemblée que la subvention versée chaque année par la Ville au CCAS permet notamment de financer des actions de convivialité à destination des habitants, telles que le goûter des aînés ou le repas des aînés, ainsi que des dispositifs de solidarité, comme les cadeaux de Noël pour les seniors ou l'attribution de bons d'urgence aux familles en difficulté.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que le Conseil d'administration du CCAS sera installé le 15 mai à 18 heures. À cette occasion, outre les huit membres élus précédemment, des personnes qualifiées seront nommées. Ces dernières ne sont pas nécessairement cysoniennes, mais sont choisies pour leurs compétences, acquises notamment par leur expérience professionnelle ou leur engagement.

Il indique également qu'une nouvelle réunion du Conseil d'administration se tiendra le 21 mai, afin de procéder au vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, une subvention de 52 000 € au profit du CCAS de la Ville.

Vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

14) Garantie AFL

Le Conseil municipal décide d'accorder, pour l'année 2026, une **garantie autonome à première demande** au bénéfice des créanciers de l'Agence France Locale (AFL), afin de permettre à la commune de continuer à recourir à ses financements.

Cette garantie :

- couvre les engagements de l'AFL à hauteur de l'encours de dette de la commune ;
- correspond au montant des emprunts souscrits par la commune auprès de l'AFL ;
- s'applique pour la durée des emprunts, augmentée de 45 jours ;
- peut être appelée directement par les créanciers, sans condition préalable ;
- oblige la commune à régler les sommes dues dans un délai de cinq jours ouvrés en cas d'appel.

Le Conseil municipal autorise également Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette garantie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15) Taxe d'aménagement

Le Conseil municipal décide de maintenir le taux communal de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire.

Il confirme par ailleurs l'absence d'exonérations facultatives, notamment la suppression de l'exonération précédemment applicable à certains logements locatifs sociaux.

La commune choisit également de ne pas fixer de valeur forfaitaire spécifique pour les emplacements de stationnement, ce qui entraîne l'application de la valeur nationale prévue par la réglementation.

Enfin, afin de se conformer aux exigences réglementaires et au contrôle de légalité, le Conseil adopte une délibération unique et consolidée reprenant l'ensemble des dispositions relatives à la taxe d'aménagement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

• **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Aucun autre point n'étant inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 40.

Il rappelle les festivités organisées à l'occasion du 1er mai, avec un rassemblement au monument aux morts, suivi d'un défilé jusqu'à l'Hôtel de Ville, au cours duquel onze médailles seront remises. Parmi les récipiendaires figure notamment Monsieur Vincent ESTARELLAS, distingué pour ses vingt années de travail.

Il annonce également la commémoration du 8 mai 1945, pour laquelle le rendez-vous est fixé à 11h15 au square Beltrame.

Monsieur le Maire informe ensuite l'Assemblée de la tenue d'un Conseil communautaire le lundi suivant à 18h30, auquel il invite les élus à assister.

Il rappelle que le goûter des aînés se tiendra le 22 mai prochain, et souligne l'importance de procéder rapidement à la distribution des flyers d'invitation.

Il indique par ailleurs qu'une visite des bâtiments communaux est organisée le samedi suivant, avec un rendez-vous à 9h00 à l'Hôtel de Ville. Cette visite, prévue à vélo et d'une durée estimée d'1h30 à 2h00, sera commentée par Monsieur SILVESTRI.

Monsieur le Maire annonce ensuite la date du prochain Conseil municipal, fixé au 3 juin prochain.

Il remercie Monsieur SILVESTRI pour son implication dans le suivi des travaux de la gendarmerie, dont l'inauguration est prévue le lundi suivant.

Il félicite également les membres de l'association ayant organisé la dernière édition de « La Rue aux enfants », saluant la réussite de cet événement.

Enfin, il informe l'Assemblée de l'organisation d'un moment convivial avec les agents communaux le 2 juillet prochain, sous la forme d'un déjeuner accompagné d'animations. Une tournée des services sera également proposée afin de mieux faire connaître leur fonctionnement.

Le Maire

Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire

Renaud ENNIQUE



Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le



ID : 059-215901687-20260603-2026_60-DE